



Un temps [précis] nous fut donné pour la taille de la moustache, la coupe des ongles, l'épilation des aisselles et le rasage du pubis de ne pas laisser [passer] plus de quarante nuits.

D'après Anas Ibn Mâlik (qu'Allah l'agrée) qui a dit : " Un temps [précis] nous fut donné pour la taille de la moustache, la coupe des ongles, l'épilation des aisselles et le rasage du pubis de ne pas laisser [passer] plus de quarante nuits. "

[Authentique] [Rapporté par Muslim]

Le Prophète ﷺ a déterminé pour la taille de la moustache des hommes, la coupe des ongles des mains et des pieds, l'épilation des poils des aisselles et le rasage du pubis, qu'ils ne doivent pas dépasser plus de quarante jours.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/66049>